

Questions orales

LE PARLEMENT

ON SUGGÈRE DE DÉCLARER LE PARLEMENT UNE ZONE
ENTIÈREMENT LIBRE DE FUMÉE

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, il est temps que le Parlement donne l'exemple. J'ai proposé le lundi soir 27 avril, appuyé par le député de Dauphin—Swan River (M. White), qu'il soit interdit de fumer durant les audiences du comité permanent de la santé nationale et du bien-être social. La motion a causé une certaine surprise, mais elle a été approuvée à l'unanimité. Le témoin qui comparaisait devant le comité ce soir-là était justement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

Je répète encore une fois non seulement qu'il est prouvé que le tabac est dangereux pour la santé des fumeurs et des non-fumeurs, mais que le Parlement devrait toujours donner le meilleur exemple possible au Canada. Même si la période des questions fait parfois exception à cette règle, il ne devrait pas y avoir d'autres exceptions.

Il me semble contradictoire que le Parlement lui-même ne soit pas libre de fumée au moment où l'on adopte de nouvelles lois pour limiter l'usage du tabac dans les lieux de travail du gouvernement fédéral et des entreprises qu'il réglemente. Je suis fier de dire qu'au moins le comité permanent de la santé nationale et du bien-être social a adopté cette mesure exemplaire.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES RÉFUGIÉS

LA DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LA POLITIQUE DU
GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre doit se souvenir avec fierté qu'il y a moins de six mois, le Canada a reçu le Prix Nansen, des Nations Unies, pour l'accueil qu'il avait réservé aux réfugiés. Le premier ministre doit avoir honte de la déclaration que le ministre d'État à l'Immigration a faite ce matin à propos des réfugiés.

Pourquoi le premier ministre et le gouvernement ternissent-ils notre réputation de pays généreux? Le premier ministre veut-il inciter d'autres pays à fermer leurs portes aux réfugiés? Veut-il aggraver davantage la tragédie de ces derniers?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous sommes sur le point d'établir un processus grâce auquel l'on garantira une audience à toute personne ayant besoin de notre protection. Nous ne renverrons jamais un vrai réfugié qui risque la mort ou la torture.

Nous avons besoin d'un processus qui nous permettra d'examiner les demandes équitablement et rapidement et nous assurons à la Chambre que ce sera fait. Nous devons mettre fin aux abus et être en mesure de bien gérer nos ressources.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je tiens à dire au ministre que ce processus, et surtout la présélection dresseront un obstacle insurmontable devant les réfugiés qui tentent de venir chez nous.

[Français]

L'EXAMEN DE L'ORIGINE ET DE LA RÉGION DE PROVENANCE
D'UN REQUÉRANT—LES CONSÉQUENCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une deuxième question pour le premier ministre. Celui-ci nous dit qu'aucun réfugié «authentique» ne sera refusé. Mais il sait que le processus de présélection est un obstacle destiné à rendre le système non pas plus juste, mais plus efficace.

Le premier ministre va-t-il reconnaître que le simple examen de l'origine et de la région de provenance d'un requérant est une solution irresponsable qui ne tient pas compte des circonstances très délicates?

• (1420)

[Traduction]

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, la première étape sera la suivante: deux personnes, un juge et un membre de la Commission indépendante d'établissement du statut de réfugié, examineront le cas du demandeur en fonction de quatre critères: A-t-il un statut de réfugié ailleurs? Peut-il retourner dans un pays tiers où il sera en sécurité? A-t-il la possibilité de demander le statut de réfugié dans ce pays? Pourrait-il en avoir obtenu la protection?

Il est évident que ce processus s'impose. Nous devons pouvoir mettre fin à certains abus. Les critères sont bien précis. Si le demandeur répond à l'un d'eux, sa demande sera rejetée. Néanmoins, si l'un des deux enquêteurs considère qu'il existe un doute, le demandeur sera envoyé devant le Conseil d'établissement du statut de réfugié à qui il pourra présenter sa requête verbalement et démontrer qu'il redoute des persécutions.

M. Turner (Vancouver Quadra): La présélection dont parle le député n'est pas effectuée selon un processus juridique.

LA POLITIQUE CONCERNANT LES RÉFUGIÉS EN PROVENANCE
D'UN PAYS TIERS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je poserai ma troisième question au ministre. Pourquoi a-t-il déclaré que le Canada n'acceptera peut-être pas les réfugiés qui arrivent d'un pays tiers? Pourquoi le Canada, qui est un pays humanitaire, veut-il rejeter ses responsabilités, vis-à-vis de ce problème international, sur d'autres pays vers lesquels les réfugiés ont pris la fuite ou ont été chassés à cause de la guerre, de la torture et des persécutions? Pourquoi le gouvernement ne s'acquitte-t-il pas de ses responsabilités humanitaires au nom de notre pays?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, cette année, le Canada choisira 20 000 réfugiés dans le cadre du programme de réfugiés. Nous allons dépenser plus de 170 millions de dollars pour les aider à s'établir, par l'entremise des organismes humanitaires internationaux et des programmes d'aide alimentaire.